
Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

États financiers

Le 31 mars 2023

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Le 31 mars 2023

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 5



Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Destinataires : Membres de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick, qui comprennent de l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

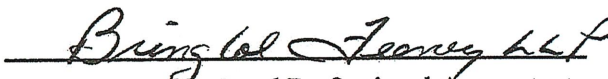
Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick
le 19 mai 2023


Chartered Professional Accountants

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière
au 31 mars 2023

	2023	2022
ACTIF		
Court terme		
Encaisse et placements à court terme	302 191 \$	289 985 \$
Charges payées d'avance	<u>661</u>	<u>2 581</u>
	<u>302 852 \$</u>	<u>292 566 \$</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	10 766 \$	7 739 \$
Droits d'adhésion constatés d'avance	<u>170 895</u>	<u>162 690</u>
	181 661	170 429
L'AVOIR DES MEMBRES		
Non affectés	<u>121 191</u>	<u>122 137</u>
	<u>302 852 \$</u>	<u>292 566 \$</u>

Approuvé

Administrateur 

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
Revenus			
Droits d'adhésion	169 650 \$	173 308 \$	160 331 \$
Droits d'audition	8 400	10 200	8 400
Recettes accessoires	600	1 525	6 260
Demandes d'immatriculation et évaluation de dossiers	2 800	2 200	2 800
Revenus de placements	1 000	3 686	725
	<u>182 450</u>	<u>190 919</u>	<u>178 516</u>
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	113 505	105 173	111 574
Comité de législation	34 713	31 937	47 780
Frais professionnels	12 400	8 799	21 286
Frais de bureau	21 215	14 369	21 111
Technologies de l'information	8 600	8 125	8 662
Coûts d'examen	8 400	9 144	8 237
Conseil d'administration	7 775	8 938	8 165
Frais relatifs à l'Alliance	2 400	2 393	1 942
Registraire	3 560	2 987	1 031
	<u>212 568</u>	<u>191 865</u>	<u>229 788</u>
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(30 118)	(946)	(51 272)
Surplus à l'ouverture de l'exercice	-	122 137	173 409
Surplus à la clôture de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>121 191 \$</u>	<u>122 137 \$</u>

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Activités d'exploitation		
Encaisse provenant des droits d'adhésion	181 513 \$	173 278 \$
Encaisse provenant des autres activités	17 561	18 185
Encaisse payée aux fournisseurs et aux employés	<u>(186 918)</u>	<u>(234 333)</u>
Évolution de la situation de trésorerie	12 156	(42 870)
Encaisse, début d'exercice	<u>289 985</u>	<u>332 855</u>
Encaisse, fin d'exercice	<u><u>302 141 \$</u></u>	<u><u>289 985 \$</u></u>
La trésorerie est composée de :		
Encaisse et placements à court terme	<u><u>302 141 \$</u></u>	<u><u>289 985 \$</u></u>

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2023

1. Nature des activités

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick est enregistrée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Nouveau-Brunswick et elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)1). La fonction première de l'Association consiste à réglementer les diététistes immatriculées dans la province du Nouveau-Brunswick.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables importantes sont résumées ci-après.

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme détenus auprès d'une institution financière.

(b) Comptabilisation des produits

Les produits découlant des droits d'adhésion et des droits d'examen sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils s'appliquent. Tout droit payé à l'avance pour le prochain exercice financier est reporté et comptabilisé au cours de la période postérieure à la date de clôture.

Les revenus de placement sont enregistrés au fil du temps.

Les recettes accessoires sont comptabilisées au titre de produits lorsque reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

(c) Instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût amorti se composent de l'encaisse et des placements à court terme. Les passifs financiers évalués au coût amorti se composent des comptes créditeurs et charges à payer.

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2022

3. Comptes créditeurs et charges à payer

	2023	2022
Charges à payer	4 000 \$	4 000 \$
Remises gouvernementales	2 933	3 145
Dettes fournisseurs	3 833	594
	<u>10 766 \$</u>	<u>7 739 \$</u>

4. Engagements

L'Association a conclu une convention quinquennale de bail au 80, chemin Lockhart, à Moncton, au Nouveau-Brunswick qui reste en vigueur jusqu'en mai 2027. Le montant de cet engagement est réparti comme suit :

2024	5 405 \$
2025	5 520
2025	6 095
2025	6 210
2025	1 035
	<u>24 265 \$</u>

5. Instruments financiers

Les membres ne pensent pas que l'Association soit exposée à un risque significatif lié aux instruments financiers.